



**LIVRET**

**DE PRESENTATION**



# PRESENTATION DE L'ECOLE

## DIRECTION

Madame Isabelle Hardy

## SECRETARIAT - ADMINISTRATION

### Secrétariat

Madame Arzika Kaci

### Comptabilité

Madame Delphine Duhamel

### O.G.E.C.

(Organisme de Gestion) Monsieur Jean-Louis Caulliez : président d'OGEC

### A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves)

Monsieur Fabrice Debouver : président d'APEL

### ADRESSE

49 rue Saint Joseph  
59910 Bondues  
Tél : 03 20 46 32 47

MAIL : [secretariat@esmsjb.fr](mailto:secretariat@esmsjb.fr)

## CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES (du Cycle I au Cycle III)

15 classes réparties comme suit :

5 classes de maternelles  
10 classes de primaires

## HORAIRES DE L'ECOLE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

8 h 30 - 11 h 35  
13 h 30 - 16 h 30

# FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

## ENTREES - SORTIES

L'entrée ainsi que la sortie des primaires se font par le grand portail.

Les parents des maternelles entrent par la petite porte (côté parking) amènent et vont chercher leurs enfants dans les classes.

Les portes sont ouvertes à 8 h 20 et à 13 h 20 et se ferment à 8 h 30 et 13 h 30.

L'exactitude est une exigence nécessaire au bon fonctionnement de la classe.

Les horaires doivent être par conséquent respectés par tous.

Les enfants en retard devront passer par le secrétariat et faire noter leur retard.

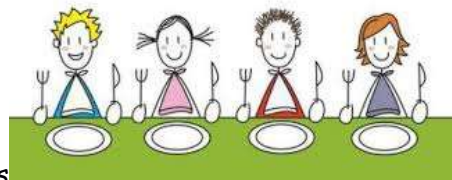
Les élèves de maternelle seront accompagnés dans les classes.

**ATTENTION** : aucun parent des élèves du primaire est autorisé à pénétrer dans l'établissement sans autorisation.

## CANTINE

Les repas sont distribués par API.

Outre le règlement intérieur, les exigences éducatives durant le temps de cantine demandent à chaque élève d'avoir une tenue et un langage corrects.



Si votre enfant **souffre d'une allergie qui nécessite la prise de médicaments**, prendre contact très rapidement avec Madame HARDY, Chef d'établissement de l'école : un P.A.I. (Projet d'Aide Individualisé) sera élaboré avec le Médecin Scolaire.

## INTERVENANTS EXTERIEURS

- \* **Sport** : dès la classe de TPS/PS
- \* **Anglais** : dès la classe de TPS/PS
- \* **Musique** : selon les projets



## TRAVAIL SCOLAIRE

Tout enfant scolarisé a besoin de travailler régulièrement pour apprendre et progresser.

Votre collaboration est nécessaire pour que l'école et la famille soient ensemble des partenaires éducatifs aux yeux de votre enfant.

En Primaire, vérifier chaque soir l'agenda de votre enfant pour l'aider à anticiper et à s'organiser le mieux possible dans son travail .

Une circulaire de rentrée vous indiquera les dates de remises du livret scolaire unique ainsi que du livret de réussites des maternelles

Le livret scolaire unique suivra votre enfant tout au long de leur scolarité.

## COLLABORATION PARENTS/ENSEIGNANTS

- 1) L'équipe enseignante est à votre disposition pour répondre à vos questions.  
Une circulaire vous indiquera les dates des réunions de parents.  
Il vous est toujours possible de prendre rendez- vous avec un enseignant.  
Pour cela, utilisez l'écrit de préférence (agenda, courrier, ...).
- 2) La fréquentation scolaire est obligatoire tous les jours de classe. Si un élève manque la classe pour un motif prévu, une autorisation d'absence sera demandée auprès de Madame HARDY et l'enseignant en sera informé par écrit. Si c'est un imprévu, une lettre indiquant les raisons de l'absence doit être adressée dans les 48 heures qui suivent cette absence.

### GARDERIE DU MATIN (entrée par l'avenue du Général de Gaulle)

Celle-ci est assurée par 2 aides- maternelles

HORAIRES    lundi, mardi, jeudi et vendredi        7 h 30 - 8 h 15



### ETUDE ET GARDERIE du soir

L'étude et la garderie sont assurées par l'association CJB jusque 18h30.

## VACANCES

### ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise le matin des jours indiqués.

**RENTREE** le lundi 3 septembre 2018



**TOUSSAINT** du vendredi 19 octobre 2018 au soir  
au lundi 5 novembre 2018 au matin



**NOËL** du vendredi 21 décembre 2018 au soir  
au lundi 7 janvier 2019 au matin



2019 au soir

**HIVER** du vendredi 8 février  
au lundi 25 février 2019 au matin



**PRINTEMPS  
PAQUES** du vendredi 5 avril 2019 au soir  
au mardi 23 avril 2019 au matin



**PONT DE L'ASCENSION** du mardi 28 mai 2019 au soir  
au lundi 3 juin au matin

**ETE** le vendredi 5 juillet 2019  
Au soir



**C'est les Vacances !!!**

# POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE A L'ECOLE



L'école Ste Marie St Joseph se veut un lieu de vie permettant aux enfants de découvrir et vivre les valeurs humaines et évangéliques.

L'école Ste Marie St Joseph s'appuie sur des valeurs déclinées **dans un projet éducatif**.

Notre volonté est d'accompagner chaque enfant, chaque jeune tout au long de son trajet scolaire .

L'adhésion de tous les partenaires est nécessaire pour une mise en œuvre harmonieuse de ce projet éducatif.



## A.P.E.L.

L'Association des Parents d' Elèves fait partie intégrante de la communauté éducative de l'établissement. Elle a pour mission d'aider les chefs d'établissement dans l'animation.

Vous, nouveaux parents qui venez d'inscrire vos enfants cette année à l'école ces quelques lignes s'adressent à vous en priorité. Pour les « anciens », elles serviront de point de repères pour l'année à venir.

### **A TOUS, BIENVENUE !**

Avec les enseignants, les élèves, le personnel administratif, le personnel de service l'A.P.E.L. s'efforce de participer à « l'acte d'éduquer » sans pour cela intervenir dans des domaines qui ne la concernent pas.

#### **COMMENT ?**

Il y a deux types d'actions possibles.

**1. Une action « directe »** qui consiste à prendre des responsabilités au sein de l'A.P.E.L. : comité des fêtes, participation aux différentes réunions où chaque composante de la communauté peut et doit s'exprimer.

**2. Une action « indirecte »** qui consiste, si vous n'avez pas beaucoup de disponibilité à, par exemple :

√ participer aux différentes activités récréatives offertes tout au long de l'année (fêtes, soirée, etc ...). Votre présence sera le signe que vous vous intéressez à la vie de l'établissement et confortera les organisateurs dans leurs actions.

√ faire « profiter » l'établissement de certains avantages que vous pourriez avoir par votre travail : matériaux à prix réduit, lots pour les fêtes, etc ... La liste n'est pas limitative !

√ faire part de suggestions et projets susceptibles d'intéresser la communauté éducative.

√ recommander l'établissement dans votre entourage. Il n'y a pas de meilleure publicité que le bouche à oreille. Nous ne devons pas seulement penser à nos enfants mais aussi aux enfants qui viendront demain assurer la pérennité de notre établissement.

**Ensemble, nous ferons, pour nos enfants, de « SAINTE MARIE SAINT JOSEPH » un lieu où il fait bon vivre et étudier grâce à l'action de tous.**

# CONDITIONS FINANCIERES 2018 - 2019

A conserver

## CONTRIBUTIONS FAMILIALES

